

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	4

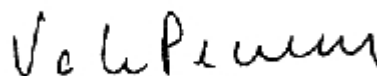
EXPOSÉ DES MOTIFS

Trois élus régionaux ont démissionné de la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France.

Il convient dès lors de procéder à leur remplacement ou, le cas échéant, au renouvellement de la commission permanente, conformément aux articles L. 4133-5 et L. 4133-6 du code général des collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 10 JUILLET 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 4133-5 et L. 4133-6 ;

VU le règlement intérieur du conseil régional et particulièrement son article 3 ;

VU les délibérations CR 89-15 du 18 décembre 2015, CR 13-16 du 21 janvier 2016, CR 160-16 du 7 juillet 2016, CR 2017-70 du 9 mars 2017, CR 2017-180 du 18 octobre 2017, CR 2017-200 du 18 décembre 2017, CR 2018-009 du 15 mars 2018, CR 2018-067 du 19 décembre 2018 et CR 2019-013 du 28 mai 2019 ;

VU les démissions de trois élus régionaux ;

VU le rapport n°CR 2020-013 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Considérant l'accord unanime donné par l'assemblée régionale pour compléter la commission permanente ;

Considérant qu'à l'issue du délai d'une heure prévu par le code général des collectivités territoriales pour le dépôt des listes, une seule liste comportant **XX** candidature(s) a été déposée, et qu'en conséquence la désignation prend effet immédiatement, la présidente en donnant lecture ;

Considérant l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Article unique :

Désigne **ZZ** membre(s) à la commission permanente :

- **Mme/M. ...**

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE